

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2026

Nombre de membres : 14  
Vote : A l'unanimité : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0  
Afférents : 14  
Présents : 11  
Qui ont pris part au vote : 14  
Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 25/02/2026 et publication ou notification du : 25/02/2026

L'an 2026, le 24 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 février 2026.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, DELGERY ADELAÏDE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, WEILLAERT YVES MARIE.

Excusés : Mme CHAVATTE CELINE ayant donné procuration à Mme MASSE Céline.

M. Christophe MAZON ayant donné procuration à M. Maxime BOUWY.

Absent : M. Bertrand CASTILLE

A été nommé secrétaire : M. CALONNE Stéphane

### 2026/13 – RENOUELEMENT CONTRAT DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE ET RESEAUX

Monsieur le maire rappelle que le contrat nous liant avec la société It and You pour la sauvegarde des logiciels informatiques et protection des réseaux arrive à son terme.

Après négociation, la société It and You propose de renouveler son offre au même tarif soit :

Une Dsb 2TO et réplique Cloud TO, un flow analyser (Pare-feu et protection réseau), anti-virus et anti-spam sur les 2 ordinateurs de la mairie pour 166€ HT mensuel pour une durée de 66 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler le contrat de sauvegarde auprès de la société It and You
- De charger M. le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26 février 2026

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

